

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 FEVRIER 2023

**Convocation adressée aux
Conseillers par courrier le :**

27 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 22 février 2023 par Madame le Maire, Mme DEVALLÉE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Effectif légal du Conseil : 23

Nombre de Conseillers :

En exercice : **23**

Présents : 21

Votants : 22

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice : Mme DEVALLÉE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. LEBREC Michel, M. MAZET Franck, Mme GOURON Claude, M. DEVALLEE Victorien, Mme COMMUNAL Renée, Mme BONZON Marie-Claude, M. FROGER David, M. ROBIN Xavier, Mme LABREVOIT Sandrine, M. BONZON Sébastien, M. LANDAIS Romain, Mme ROUVRE Liliane, Mme HENNEQUET - ANTIER Christelle, M. CHAMPION Pierre, M. LESAGE Mathieu, Mme DUBRAY Françoise, Mme Céline MERCIER.

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEVALLEE Pascale

Etaient absents excusés :

Mme Sophie CHASLES

Etaient absents non excusés :

Désignation du secrétaire de séance : conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Mathieu LESAGE a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Résultats du vote :

Voix « POUR » : 22

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,

DELIBERATION N° 12 / 2023

**DELIBERATION SUR LES TARIFS POUR REPRISE DE
CONCESSIONS NON-PERPETUELLES ET NON
RENOUVELEES**

M. Patrice TARBE, Adjoint au cimetière, expose à l'assemblée qu'il conviendrait de choisir une société prestataire pour assurer le nettoyage, l'inhumation, l'exhumation et le réaménagement des dites concessions. De même, sont prévues des casses de caveaux accompagnés de travaux de terrassement et d'évacuation de gravats.

Il est proposé le choix suivant de la société :

- Société AUX IRIS à VERNOU-SUR-BRENNE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, **à l'unanimité** :

- **Approuve** le choix de la société AUX IRIS
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents afférents au choix de cette société prestataire

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Madame le Maire,
Pascale DEVALLEE

